

# Comité Technique commun du 15 juin 2018 RAPPORT (avis)

## VILLE DE RENNES

### PÔLE SOLIDARITÉ CITOYENNETÉ CULTURE / DIRECTION ÉDUCATION ENFANCE / COORDINATION ANIMATION ENFANCE

#### Évolution des métiers de l'animation

*Pièce jointe : Evolution du temps de travail des  
Responsables Education Loisirs depuis 2015*

#### A) Contexte et enjeux:

La Direction Éducation Enfance (DEE) est compétente pour participer à la définition et mettre en œuvre la politique éducative des enfants de 2/12 ans. Dans le respect des orientations définies, la DEE œuvre en direction des écoles pour assurer leur fonctionnement dans le cadre des compétences municipales (périmètres scolaires, mise à disposition de moyens humains, budget de fonctionnement ...) et est responsable de l'ensemble des investissements scolaires. Par ailleurs, elle organise et gère l'ensemble des temps péri et extra scolaires en mettant en place les moyens nécessaires à l'animation des accueils sur ces temps.

La DEE comporte 5 antennes réparties géographiquement sur le territoire de Rennes. Chaque antenne gère, en lien avec le niveau central de la DEE, les écoles maternelles et élémentaires de son secteur. Elle encadre le personnel municipal en poste sur ces écoles dont les responsables éducations loisirs (REL) et les animateurs de loisirs (AL). Près de 840 agents permanents et 600 agents vacataires interviennent quotidiennement auprès des enfants.

En 2016, dans la continuité de la mise en place de la réforme des nouveaux rythmes éducatifs et en lien avec les objectifs du Projet Éducatif de Territoire, une réflexion s'est engagée sur les métiers de l'animation, en concertation avec les agents, les représentants du personnel visant à répondre à trois objectifs :

1. renforcer le rôle du coordinateur du REL
2. renforcer l'accompagnement des agents et des équipes au quotidien
3. renforcer les équipes de terrain

#### B- Méthodologie, concertation

Un travail en interne à la DEE a été mené avec notamment la mise en place d'un groupe de travail rassemblant 5 REL, 5 AL, 1 conseiller d'animation, 1 responsable d'antenne et 1 responsable de service. Entre septembre 2016 et mars 2018, le groupe s'est réuni à 8 reprises. Ce travail a été complété par 3 immersions au sein des écoles.

Un premier point d'étape a été présenté à l'ensemble des agents de la filière animation entre septembre et novembre 2017 (par secteur).

Des points d'étape ont été organisés avec les organisations syndicales lors des comités RH du 4 juillet 2017 et du 18 janvier 2018.

**Centre Communal d'Action Sociale**

Les 18 et 28 mai, deux réunions de présentation des avancées issues du groupe travail et des options retenues ont été organisées avec les représentants du personnel afin d'arrêter les propositions finales.

Des réunions d'information avec les responsables d'antenne et les agents de la filière animation seront programmées à partir du mois de juin 2018.

**C- Des évolutions engagées depuis 2015**

**a. Renforcement du rôle de coordinateur du REL**

Plusieurs mesures ont été mises en œuvre :

- Le fléchage de tous les postes de REL en catégorie B et la mise en place d'un Régime Indemnitare spécifique pour l'ensemble des REL, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015
  - La mise en place d'un accompagnement et d'un parcours de formation Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport (BPJEPS)
  - La révision de la fiche de poste en consolidant les missions et le rôle de coordination
  - La mise en place de nouvelles modalités de gestion des budgets associatifs depuis janvier 2018 désormais confiée aux REL
  - La mise en place depuis la dernière rentrée scolaire d'un temps de décharge pour l'ensemble des REL sur le temps du soir (partielle ou totale suivant les écoles). Ce temps permet :
    - o de l'échange avec les familles
    - o dégager du temps de concertation avec les partenaires
    - o dégager du temps de préparation (travail administratif réalisé sur ce créneau)
- ⇒ Cela représente désormais **entre + 245h de temps de coordination (pour 8 agents) et +420h (pour 33 agents)** ;

**b. Renforcement de l'accompagnement et de l'appui aux agents et aux équipes**

Plusieurs orientations ont également permis de renforcer l'accompagnement des équipes :

- La mise en place d'un conseiller d'animation par secteur : cette mesure a d'ores et déjà permis de renforcer les échanges de pratiques au sein des antennes ou sur certaines thématiques (numérique, laïcité, ouverture culturelle, animations sportives, etc.)
- La mise en place de séminaires sur des thématiques de service (mise en place de la réforme, gestion des grèves, réservation, mutualisation des moyens, déclinaison du Projet Éducatif Local ...)
- Le travail de repérage et d'accompagnement individuel des agents engagé avec la mise en place d'un baromètre des personnels d'animation
- L'amélioration du dispositif d'accueil des contractuels ou des nouveaux recrutés
- La mise en place des Cafés de l'animation (oct. 2017)
- Le déploiement des analyses de pratiques sur l'année scolaire, en direction des REL, des AL et une ouverture vers les Agent.e.s Spécialisé.e.s des écoles Maternelles (ASEM) depuis septembre 2016

Enfin, le service encourage la participation des agents à certains temps fort ou d'échanges : ces temps sont comptabilisés en dehors du temps de préparation et décomptés au réel : les cafés de l'animation, les analyses de pratique, les journées Projet Éducatif Local, les séminaires, les Groupes de Travail avec le service, certaines réunions de service (budget participatifs, exercices sécurités, etc.).

⇒ Cela représente désormais **entre 9h et 34h par an avec une moyenne de 18h par agent et par an.**

**c. Renforcement des équipes de terrain**

- Le recrutement de 42 agents titulaires et d'environ 25 agents en contrat, sur deux ans parmi les vacataires ayant le plus d'ancienneté
- L'organisation d'un pool d'itinérants permanents (agents en CDD à temps non-complet)
- La sécurisation des procédures de recrutement des animateurs vacataires grâce à un guichet unique de recrutement et une lettre d'engagement permettant l'intervention des agents sur l'ensemble des temps péri et extrascolaires (hors été) et l'amélioration de la gestion des remplacements sur les temps du soir

- L'augmentation du temps de travail des animateurs sur le temps du midi (5min par jour) pour faciliter les temps d'échanges avec les équipes enseignantes

D'autres mesures ont été prises, telles que l'alignement de tous les AL (titulaires ou en contrat) sur les mêmes horaires et la clarification des modalités de remplacement des REL par les AL (bonification du régime indemnitaire et compensation horaire).

#### **D- Propositions :**

##### **a. Un renforcement de l'accompagnement et du soutien aux équipes**

- **Renforcement des équipes avec la création de 3 postes** de REL destinés aux remplacements et aux situations complexes

##### **b. Une actualisation adaptée des organisations de travail des agents (cf. annexe 1)**

#### **Objectifs:**

- Repenser l'organisation de travail pour baliser des temps de travail identifiés en présence des enfants et en dehors de la présence des enfants. **Cette organisation permettra notamment aux agents de mieux distinguer le temps professionnel et le temps personnel**
- Dégager de nouveaux temps de concertation entre professionnels
- Renforcer les temps consacrés à la concertation et à la préparation

#### **Modalités opérationnelles :**

##### **I- Pour les REL:**

Le temps de préparation de 15% (232h/an) sera davantage identifié et organisé avec :

- La mise en place d'une journée périscolaire de 11h15 à 19h (+166h/an) renforçant la présence du REL sur l'école tout en laissant à chacun des adaptations possibles dans la journée selon les nécessités de services et les contraintes en termes d'organisation de travail  
Durant cette journée périscolaire, les agents bénéficieront d'une pause de 45min, qu'ils positionneront librement. Une présence sera toutefois demandée sur les moments de fragilité (à 12h, 14h et 18h45). En cas d'absence, il reviendra à l'agent de prévenir l'antenne et l'équipe et de mettre en place les conditions nécessaires à la continuité du service

Deux options ont été présentées aux Organisations Syndicales le 28 mai dernier. La première option a recueilli un avis majoritairement favorable : lors des journées périscolaires, les REL pourront bénéficier d'une récupération au réel à la journée. Cette disposition laisse une plus grande souplesse et une certaine flexibilité dans l'organisation de la journée des REL. Les agents pourront s'absenter en fin de journée, lorsqu'ils ont participé à une réunion en début de journée (9h-11h), par exemple.

La deuxième option proposait une enveloppe spécifique majorée de 20h (87h) en compensation notamment des réunions d'antenne qui ont lieu le matin pour tous les REL. Pour les écoles spécifiques (doubles sites, forts effectifs et Réseau d'Education Prioritaire /Réseau d'Education Prioritaire renforcée), l'enveloppe était majorée à 117h ; Cela représentait globalement 1370h d'intervention en moins sur l'extrascolaire.

- Une enveloppe spécifique (+67h/an) permettra la prise en compte des temps de travail en dehors des horaires périscolaires (réunions de service mensuelles, réunions préparatoires, etc.); Cette enveloppe sera proratisée en fonction du temps de travail de l'agent ;
- Cette enveloppe sera majorée de 35h pour les agents travaillant dans certaines écoles, en fonction de critères (Réseau d'Education Prioritaire /Réseau d'Education Prioritaire renforcée, doubles sites, forts effectifs)
- La mise en place d'un temps spécifique pour la rentrée (+7h)

Enfin, la décharge complète du temps du soir sera généralisée pour tous les REL et sur toutes les écoles à compter de la rentrée 2018 (+16K€/an sur le budget vacataire)

## **II- Pour les AL:**

L'augmentation du temps de concertation (+50h par an et par agent) permettra davantage d'échanges entre les REL et les AL de l'école et de dégager du temps de pour les projets et la préparation. Pour cela:

- mise en place d'une journée commune par semaine, le vendredi avec les REL, de 11h45 à 19h (+26h/an), avec une pause de 45 min. La pause sera à prendre en dehors de la présence des enfants. La journée pourrait se découper comme suit pour garantir entre 3/4h et 1h d'échanges continus :
  - o 11h45-12h : temps de coordination avant démarrage
  - o 12h-14h15 : encadrement des enfants
  - o 14h15-15h : pause
  - o 15h-16h : temps de coordination avec l'équipe
- L'augmentation du temps de présence des AL sur les autres jours périscolaires (1/4h /jour) de 11h45 à 14h30 (11h45 à 14h15, précédemment)

Ces nouvelles dispositions feront l'objet d'un avenant au protocole d'accord de juin 2015 relatif aux horaires et organisations de travail.

### **c- D'autres mesures visant à renforcer les réseaux d'échanges et de pratiques**

- Simplification ou allègement de la charge administrative attendue: par exemple, des projets pédagogiques dont la temporalité sera calquée sur celles des projets d'école (3 ans), mise en place d'outils pour l'inscription aux ateliers
- Rationalisation du nombre de réunions avec les services de la direction et les antennes (préparation centre de loisirs d'été...)
- Développer la sensibilisation des agents aux enjeux actuels (séminaire, journées PEL, Rencontres Nationales de l'Education, ...)
- Présentation par les responsables de service des différents dispositifs ou actualités au sein des antennes pour favoriser une meilleure appropriation des enjeux;
- Définition d'un itinéraire métier avec des formations adaptées pour ajuster les propositions de formations aux évolutions des missions des REL
- Mise en place du co-développement (immersion au sein des écoles)
- Conforter certains dispositifs: analyses de pratique spécifique aux REL
- Essaimer les outils et bonnes pratiques produits notamment par les conseillers d'animation (boîte à outil, classeur, fiches ressources...)

### **d- Et un travail sur la qualité de l'intervention des animateurs vacataires**

- Travail sur l'accueil des vacataires : de la candidature à l'arrivée sur l'école
- Mise en place d'une candidature en ligne (septembre 2018)
- Travail en cours avec les universités pour repérer des publics plus particulièrement intéressés pour travailler sur les temps périscolaires
- Travail à mener sur les recrutements à profil (Auxiliaire de Vie Sociale)
- Ouverture des formations Loisirs Pluriels aux animateurs vacataires

**Les représentants du personnel du Comité Technique commun sont invités à émettre un avis sur les propositions contenues dans ce rapport.**